



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LA LETTRE BLEUE du Département

n° 98 | février 2018

SOMMAIRE

- Quel avenir pour les Départements franciliens ? p. 2-4
- Les décisions du Département p. 5
- Les travaux en cours p. 6
- Marchés publics et recrutement p. 7
- Initiatives Jeunes Solidaires : 10 ans ! p. 8
- Paroles d'élue Isabelle Caullery p. 9
- Les actualités p. 10-11

La conférence des territoires sur le Grand Paris devrait avoir lieu à la mi-février.

Renforcer ce qui marche

Avec Gérard Larcher, président du Sénat, avec Valérie Pécresse, présidente de la Région, avec Pierre Bédier, président des Yvelines, Christian Favier, pour le Val-de-Marne, François Durovray, pour l'Essonne, Stéphane Troussel, pour la Seine-St-Denis, Jean-Jacques Barbaux pour la Seine-et-Marne, Marie-Christine Cavecchi, pour le Val-d'Oise, nous partageons la même volonté de tirer vers le haut cette banlieue devenue belle et attractive grâce à la décentralisation et aux collectivités territoriales.

Malgré les divergences politiques que nous pouvons avoir, nous avons tous la même passion de nos territoires. Et nous partageons aussi la même colère. Cette colère est née des incohérences des lois Maptam et NOTRe de 2014 et 2015, et de la suite que certains veulent aujourd'hui leur donner... Car les Départements franciliens ne se laisseront pas flouer par ce jeu de dupes, cette recentralisation à marche forcée, qui condamnerait à terme tous les élus locaux, tous les maires, à faire de la figuration !

Dans les projets qui sont prêtés à l'administration préfectorale par la presse, on aurait demain, à la place des trois Départements de la petite couronne, 11 Établissements Publics Territoriaux pour s'occuper des collèges, de la voirie, de l'action sociale... Est-ce vraiment cela la simplification ? Est-ce cela la démocratie ? **Remplacer les 138 conseillers départementaux de la petite couronne élus au suffrage universel par 1263 délégués des communes ?** Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est au contraire renforcer ce qui marche, et donc renforcer la décentralisation. Et contrairement à ce que certains peuvent croire, la décentralisation protège l'État : elle lui permet de se consacrer à l'essentiel de ses responsabilités régaliennes. Avec la commune, l'échelon départemental est le plus solide dans le paysage administratif français. Si on supprime cet échelon, on coupe l'arbre à la racine.

Patrick Devedjian
Président du Département
des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

Jeudi 15 février
Inauguration de nouveaux logements sociaux à Gennevilliers

Du 24 février au 4 mars
Salon de l'Agriculture - Stand commun des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Lundi 5 mars
Commission permanente à l'hôtel du Département à Nanterre





Les sept présidents de petite et grande couronne rejoints par Valérie Péresse et Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France ont réaffirmé, le 11 janvier, la pertinence de l'échelon départemental.

Quel avenir pour les Départements franciliens ?



Les présidents des sept départements d'Île-de-France rejettent le scénario de suppression des Départements de petite couronne évoqué par le préfet Cadot. Le chef de l'État doit trancher sur la question mi-février.

Le scénario « privilégié » par Michel Cadot, préfet d'Île-de-France, conduirait à la suppression des trois Départements de la petite couronne : les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Les compétences de ces Départements seraient transférées aux Établissements publics territoriaux (EPT) créés en 2016. À l'occasion d'une conférence de presse commune donnée le 11 janvier, les présidents de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines ont réitéré leur opposition à la suppression des Départements de la petite couronne et à une métropole qui exclut les autres territoires. « Pourquoi casser ce qui fonctionne si c'est pour le remplacer par ce qui ne marche pas ? Dans le schéma présenté, on remplace 138 conseillers des trois Départements, élus au suffrage universel, par 1 263 délégués des communes. Ce n'est pas un grand progrès démocratique », souligne Patrick Devedjian. À l'opposé de la Métropole actuelle, les présidents des

sept Départements franciliens - soutenus par de nombreux maires - veulent promouvoir une « grande métropole, ambitieuse, solidaire et démocratique », englobant toute l'Île-de-France, bâtie avec les Départements et le bloc communal.

« Le Grand Paris n'aura-t-il de grand que le nom ? »

Les présidents des sept Départements affirment que le « patchwork » imaginé par le préfet Cadot serait préjudiciable à tous les Franciliens : « construire le Grand Paris sur le périmètre restreint de l'actuelle Métropole serait voué à l'échec puisqu'il exclurait des populations et des territoires dont la métropole aura forcément et rapidement besoin pour son développement futur. C'est exclure les habitants de deuxième couronne, les reléguer au rang de citoyens de seconde zone alors même qu'ils contribuent par leurs impôts au financement du Grand Paris », expliquent-ils. « Cette réforme aggraverait les fractures territoriales et sociales,



Le Grand Paris n'aura-t-il de grand que le nom ?

Nous ne voulons pas d'un Grand Paris « riquiqui », enfermé dans les frontières étroites de la Petite couronne. Ce choix serait inefficace : il exclurait de la Métropole des territoires indispensables à son développement équilibré et durable, à son attractivité économique, à son ambition dans des domaines aussi variés que les transports, l'enseignement supérieur et la recherche, l'accueil des entreprises. Il serait aussi injuste de laisser de côté une partie de la population francilienne qui subit les contraintes de la vie quotidienne dans une grande métropole et souhaite légitimement être associée à la dynamique du Grand Paris. La Métropole que nous souhaitons erigible toute l'Île-de-France : construite avec les élus locaux, elle est au service de tous.



déjà très pénalisantes pour l'attractivité du Grand Paris, et accentuerait le sentiment de délaissement des zones moins denses, avec des conséquences sur l'emploi et le vote extrémiste». « Si on fait une métropole, c'est pour qu'elle soit utile à quelque chose. Une métropole qui aurait pour seule limite la petite couronne ne serait pas au niveau de la métropole londonienne », défend Patrick Devedjian.

Quels services de proximité ?

Comment onze établissements publics territoriaux pourraient-ils remplacer trois Départements de la petite couronne ? « Ni la MGP, ni les onze EPT n'ont les capacités de gérer les services de proximité aux populations comme l'aide sociale à l'enfance, l'entretien des collèges et de la voirie, la protection maternelle et infantile, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap... L'application de ce scénario conduirait inévitablement à la dégradation du service public et fait fi de l'inquiétude des agents territoriaux ».



Catherine Picard

Parti Socialiste

MANIPULATION INSTITUTIONNELLE

Depuis deux ans, nous n'entendons parler que du rapprochement des Départements Hauts-de-Seine/Yvelines avec la fusion de certains services. Pour le citoyen, aucun avantage économique ; là où on avait de la proximité, on ne trouve qu'éloignement. Et pour les agents des deux Départements, des postes ont été supprimés à cause de la restructuration de certains services ! Le vrai objectif est clair : celui de contester l'existence propre du futur périmètre de la Métropole du Grand Paris.



Groupe Majorité départementale
(Les Républicains, UDI, Mouvement démocrate)

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : SOYONS AUDACIEUX !

Notre surprise fut grande à la lecture de l'article « Grand Paris : les Départements menacés » du *Monde* daté du 24 décembre 2017. En effet, cet article relate le scénario envisagé par le préfet de Région qui a été soumis au président de la République et qui a malicieusement fuit dans la presse la veille de Noël. Cet événement nous interpelle sur le fond et sur la forme. Sur le fond, aucune audace, aucune créativité, aucune imagination. La préférence du préfet va vers ce qui ne fonctionne pas, la Métropole actuelle qui en un an d'existence a réussi l'exploit d'avoir déjà 134 millions de déficit sans faire aucune dépense d'investissement ! Quelle audace, quelle créativité, quelle imagination !

La forme ensuite, c'est celle que l'État emploie régulièrement en montrant une sorte de mépris ou tout du moins d'indifférence vis-à-vis des collectivités et de leurs élus locaux en se comportant comme une sorte d'administration coloniale envers les collectivités. Ce que nous souhaitons, c'est une métropole régionale capable de rivaliser avec les grandes capitales mondiales, une métropole moteur de la croissance de notre pays, solidaire des territoires entre la grande et la petite couronne, capable de saisir les futures opportunités induites par le Brexit.



Alexandra Fourcade

Majorité départementale, groupe des Indépendants

ET APRÈS ?

Dans un contexte où la suppression des Départements de la petite couronne de l'Île-de-France est à l'ordre du jour, comment ne pas s'interroger sur les conséquences pratiques pour les Alto-Séquanais des différents scénarii qui sont sur la table ?

Comment assurer la continuité des missions qui sont aujourd'hui à la charge du Département ? Au-delà de l'objectif politique de cette réforme, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation, il aurait fallu ouvrir le chantier technique des transferts qu'elle impliquerait, évaluer sa faisabilité et son efficacité.



Gabriel Massou

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

AVENIR DU DÉPARTEMENT : CONSULTATION DES POPULATIONS

Une conférence territoriale de l'Île-de-France est annoncée afin d'engager « une simplification des structures institutionnelles » dans l'espace métropolitain. Dans ce débat se pose la question de l'avenir des Départements de la petite couronne. Patrick Devedjian défend l'existence du 92 mais dans le même temps, il poursuit sa volonté de le faire disparaître en le fusionnant avec le 78. Nous refusons cette vision égoïste et politicienne qui va à l'encontre des cohérences territoriales et de la vie réelle des populations. Quel que soit le scénario arrêté nous demandons que les populations concernées soient consultées.

présidents franciliens s'opposent au projet, en l'état, de la Métropole du Grand Paris : Jean-Jacques Barbaux (Seine-et-Marne, LR), Pierre Bédier (Yvelines, LR), François Durovray (Essonne, LR), Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine, LR), Stéphane Troussel (Seine-Saint-Denis, PS), Christian Favier (Val-de-Marne, PCF) et Marie-Christine Cavecchi (Val-d'Oise, LR).

territoires ont le statut d'établissements publics territoriaux et constituent le périmètre actuel de la Métropole du Grand Paris.

élus siègent au conseil de la MGP qui compte 45 personnes et est dotée d'un autofinancement d'à peine 25 M€. À titre de comparaison, le Département des Hauts-de-Seine investira 412 M€ en 2018 pour financer notamment les programmes d'infrastructures routières et de transports, de réhabilitation des collèges, d'habitat...



Quel Grand Paris pour une organisation réellement simplifiée ?

Tirer parti du Brexit, faire des Jeux Olympiques une opportunité de développement : cela nécessite d'aller vite et à l'essentiel. S'appuyer sur les collectivités existantes plutôt que sur des coquilles vides pour réussir le Grand Paris des projets, c'est le gage d'une transformation simple, rapide et économique. La Métropole que nous souhaitons n'est pas une « usine à gaz » : elle doit remplir des missions précises et viser des objectifs clairs au service de l'attractivité du Grand Paris.



Pour un Grand Paris ambiteux, solidaire et démocratique

« Une attente démocratique »

Le 8 janvier, les présidents des sept Départements franciliens ont fait parvenir un courrier au chef de l'État. Extrait.

« Nous considérons que si une réforme territoriale doit intervenir en Île-de-France, elle doit se faire avec les élus locaux et non pas contre eux, comme les lois NOTRe et Maptam précédemment, avec les blocages qui en découlent. Nous soutenons une réforme institutionnelle de l'Île-de-France qui prenne en compte le fait métropolitain pour une meilleure efficacité et pour maintenir la place de la France dans le rayonnement international des villes-mondes. Mais nous observons que le schéma de la métropole francilienne portée par la haute administration s'appuie sur la MGP et les EPT, les deux maillons les plus faibles de l'organisation territoriale d'une métropole repliée sur sa zone dense et incapable de s'étendre sans l'apport de la deuxième couronne. Celle-ci se retrouverait une nouvelle fois reléguée dans un introuvable entre-deux. À rebours de ces menées que nous n'hésitons pas à qualifier de technocratiques, nous estimons que les élus que nous sommes seront vos meilleurs alliés pour porter une réforme fructueuse, parce que nous connaissons les spécificités de nos territoires et en portons démocratiquement les attentes. »

Une campagne de presse a été lancée mi-janvier

« Pour un Grand Paris ambitieux, solidaire et démocratique ».

Réseaux sociaux : #laGrandeMetropole

Site internet : www.lagrandemetropole.paris



Quel Grand Paris pour que les habitants aient toujours la parole ?

Parler de concertation, c'est bien ; la pratiquer vraiment serait encore mieux. Depuis des mois, le gouvernement prépare, dans le secret, des scénarios de réforme, sans aucun dialogue politique avec les représentants légitimes des territoires et des populations du Grand Paris. Depuis des décennies, grâce à la démocratie locale incarnée par les élus, les communes et les départements d'Île-de-France développement des politiques de solidarité, investissent dans des infrastructures scolaires, routières, culturelles, sociales, font fonctionner les services publics de proximité. La Métropole que nous souhaitons doit d'abord être celle des citoyens qui expriment leurs volontés lors d'élections au suffrage universel. Elle ne peut s'établir sur une vision technocratique et centralisatrice dont l'inefficacité est largement démontrée.



Pour un Grand Paris ambiteux, solidaire et démocratique

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

COMMISSION PERMANENTE 22.01.17

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

17.284 Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

18.4 Attribution d'une subvention pour l'adaptabilité de logements sociaux aux personnes handicapées - Gennevilliers - Levallois-Perret - Nanterre.

18.25 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de trois subventions.

18.31 Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.

18.23 Avenant de prorogation d'une convention de réservation de logements dans le patrimoine de l'entreprise sociale pour l'habitat Batigère Île-de-France.

18.24 Commune de Marnes-la-Coquette - Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de développement Département/Ville de Marnes-la-Coquette - 2016-2018.

18.20 Écoles françaises des femmes - Attribution d'une subvention à l'Institut des Hauts-de-Seine pour l'année 2018.

COMMANDE PUBLIQUE

18.8 Information sur les marchés et avenants conclus aux mois de juillet et août 2017.

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉS

18.22 Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et l'Établissement public interdépartemental - Prestations de psychologues et de psychiatres.

18.32 Convention de coopération entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines relative à la plateforme téléphonique centralisant les appels en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale.

18.36 Avenant à la convention de coopération entre Pôle Emploi et le Département des Hauts-de-Seine pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

PERSONNES ÂGÉES

18.9 Conventions avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) portant sur la reconnaissance mutuelle des évaluations et portant protocole opérationnel d'échanges d'informations sur

les prestations d'action sociale et la majoration de tierce personne.

18.16 Subvention d'investissement pour la reconstruction de l'Ehpad « Jules-Parent ».

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

18.5 Attribution de logements dans des établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale.

18.6 Modification du règlement ERMES.

18.18 Participation financière du Département au fonctionnement de l'externat des collèges privés.

ENJEUX MÉTROPOLITAINS

18.33 Association du Département aux procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme - Commune de Boulogne-Billancourt.

18.35 Contribution du Département des Hauts-de-Seine à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale métropolitain.

ENVIRONNEMENT

18.29 Modification des dispositions de désignation des délégués du Département auprès de l'Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ).

PATRIMOINE ET IMMOBILIER

18.1 Vente aux enchères d'un pavillon situé 136 rue de la Porte-Jaune à Saint-Cloud.

18.2 Vente d'un lot de copropriété situé 206 boulevard Voltaire à Asnières-sur-Seine.

18.10 Cession d'une emprise de voirie située à l'angle du quai du Président-Roosevelt et de la rue Rouget-de-Lisle à Issy-les-Moulineaux.

18.7 Autorisation de procéder à la mise en réforme de biens départementaux.

18.11 Participation du Département au Mipim 2018.

CULTURE

18.37 Contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation d'oeuvres avec le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

18.38 Musées départementaux - Contrats et convention relatifs au musée du Domaine départemental de Sceaux et au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand.

18.39 Attribution de subventions 2018 aux équipements structurants labellisés et aux ensembles en lien avec La Seine Musicale.

EAU ET ASSAINISSEMENT

18.17 Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris - Avenant N° 1 à la convention en vue de la réalisation des travaux de renforcement provisoire du collecteur d'assainissement d'eaux unitaires situé avenue Marx-Dormoy sur la commune de Montrouge par la Société du Grand Paris.

18.34 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la Codevam.

FINANCES

18.14 Créances éteintes 2018 - Première session.

18.15 Indemnité de conseil allouée au payeur départemental.

PERSONNEL

18.30 Mise à disposition d'un agent départemental auprès de la présidence de la République.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

18.12 Programme 2018 d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou (Bénin).

18.13 Programme de développement agricole 2018 à Siem Reap (Cambodge).

18.28 Programme 2018 de soutien à la filière cacao en Haïti (phase 8).

TRANSPORTS

18.3 Prolongement du tramway T1 - Indemnisation d'une emprise bâtie située 82 avenue de Stalingrad à Colombes.

18.26 Tramway T10 - Acquisition de parcelles situées avenue de la Division-Leclerc à Chatenay-Malabry.

18.27 Tramway T10 - Acquisition d'emprises à Chatenay-Malabry et à Clamart.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

18.19 Désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire d'une emprise rattachée au collège Claude-Nicolas-Ledoux au Plessis-Robinson.

18.21 Approbation de la convention de financement pour l'opération « Siter » dans le cadre de la mise en œuvre du plan « anti-bouchon » et pour changer la route de la Région Île-de-France.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR/RAAPPORTS



Supprimer les départements, c'est
supprimer des services
utiles à tous **On dit non !**

#jaimeMonDépartement #DépartementUtile

Les principaux travaux

de février sur la voirie et dans les parcs départementaux

Antony - Châtenay-Malabry - Le Plessis-Robinson - Clamart

RD 2 - RD 986 : avenue du Général-de-Gaulle (RD 986) à Antony ; avenue de la Division-Leclerc (RD 986) et route du Plessis-Piquet (RD 2) à Châtenay-Malabry ; avenue Paul-Langevin (RD 2) et avenue Claude-Trébignaud au Plessis-Robinson ; rue du Président-Roosevelt (RD 2) et place du Garde à Clamart. Adaptation des réseaux départementaux d'assainissement impactés par la réalisation du tramway 10. Début des travaux en janvier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Antony - Châtenay-Malabry - Sceaux

RD 67 : avenue Sully-Prudhomme. Rénovation de l'éclairage public. Les travaux ont débuté en septembre pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

Asnières-sur-Seine

> RD 986 : avenue de La Redoute entre les carrefours des Quatre-Routes et la station Asnières-Gennevilliers - Les Courtilles. Travaux d'aménagement du tramway T1. Les travaux de la RATP et du Département ont débuté à l'été 2017 pour une durée prévisionnelle de dix-huit mois.

> RD 909 - RD 15 : place des Bourguignons. Création d'une placette piétonne au droit du groupe scolaire Michelet et réfection des trottoirs, création d'une traversée piétonne sécurisée. Mise aux normes PMR des traversées existantes, des arrêts bus et suppression de la voie de bus. Modification des îlots centraux. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée de sept mois.

Asnières-sur-Seine - Bois-Colombes

RD 11 - RD 13 : place Gabriel-Péri entre la rue Paul-Déroulède et la rue Henri-Barbusse. Réaménagement de la place piétonne au droit de la gare SNCF. Réfection des trottoirs et de la voirie. Mise aux normes PMR. Reprise de l'éclairage public et de la SLT. Début des travaux le 12 février pour une durée de dix mois.

Bourg-la-Reine

> Boulevard du Maréchal-Joffre, rue Victor-Hugo, place du Marché : réhabilitation du réseau d'assainissement départemental jusqu'en mars.

> RD920 : avenue du Général-Leclerc, entre la rue de la Bièvre et la place de la Résistance. Requalification de la voie en boulevard urbain, création de contre-allées et d'une piste cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en août 2017 pour une durée prévisionnelle de douze mois.

Châtenay-Malabry

> RD 986 : avenue de la Division-Leclerc. Réhabilitation du réseau d'assainissement départemental jusqu'en mai.

> Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups : réaménagement paysager de la plaine Sud de l'Arboretum.

Châtenay-Malabry - Le Plessis-Robinson

A 86 - RD 986 rue du Général-Eisenhower. Aménagement de l'échangeur Est : création de deux bretelles d'entrée et sortie sur l'A 86 au droit du parc d'affaires de La Boursidière et réaménagement d'un carrefour au croisement entre la RD 986 et l'avenue Galilée. Les travaux ont débuté en janvier 2017 pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Fontenay-aux-Roses

RD 63 : avenue Jean-Moulin entre la rue Briant et la rue Robert-Marchand. Réaménagement de la voie, création d'une piste cyclable unidirectionnelle, remplacement de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et des arbres. Les travaux ont débuté en juillet 2017 pour une durée prévisionnelle de onze mois.

Garches - Saint-Cloud

RD 180 : rue de la Porte-Jaune au carrefour avec la rue de Buzenval. Réaménagement du carrefour et des espaces verts. Les travaux débutent en octobre 2017 pour une durée de six mois.

Issy-les-Moulineaux

> RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 : boulevard des Frères-Voisin et Rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin, création de deux déversoirs d'orage et réfection du terrain de football.

De janvier 2016 à août 2018.

> Place Léon-Blum. Renforcement du réseau d'assainissement départemental préalable aux travaux de la gare du Grand Paris Express jusqu'en février.

Neuilly-sur-Seine

RD 908 : boulevard Bineau, entre le boulevard Bourdon et le rond-point Bineau. Rénovation de la chaussée et des trottoirs, sécurisation des carrefours, création de pistes cyclables, rénovation de la signalisation lumineuse tricolore, végétalisation des pieds d'arbres, création d'un terre-plein central végétalisé. Les travaux ont débuté en septembre 2017 pour une durée prévisionnelle de vingt-cinq mois.



Poursuite des travaux du tramway T1 à Asnières-sur-Seine.

Réunions d'information

Marchés publics des Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine pourrait lancer en 2018 et en 2019 des consultations concernant des projets portés par le pôle Culture et mettre ainsi en concurrence les acteurs des secteurs économiques concernés notamment dans les domaines suivants :

- > la conception et la scénographie pour nos expositions,
- > les prestations de régie générale,
- > les prestations archivistiques et de conditionnement,
- > le catering, les publications, les prestations d'études, etc.

La programmation générale des besoins et le calendrier prévisionnel des prochaines consultations seront présentés lors de la réunion d'information du 15 mars à 15 h à l'hôtel du Département à Nanterre. Les entreprises pourront échanger avec la direction de la Commande publique ainsi que le pôle Culture.

Inscription obligatoire sur www.hauts-de-seine.fr/reunions-fournisseurs jusqu'au 13 mars 2018 (deux participants maximum par entreprise).

Afin d'être informé régulièrement de nos offres, nous vous recommandons de créer votre compte et de programmer des alertes sur le portail Maximilien (www.maximilien.fr) ou bien de les consulter via le lien suivant : www.hauts-de-seine.fr/commande-publique

Recrutement

Un chef d'unité scolaire

Au sein du pôle Éducation, Sport et Construction, l'unité Maintenance scolaire Nord a en charge le gros entretien, le renouvellement et l'aménagement d'un patrimoine bâti d'environ cinquante collèges. En tant que chef d'unité, vous animez une équipe de dix ingénieurs et techniciens. Votre budget sera d'environ 10 M€. Vous êtes responsable de la mise en œuvre des politiques d'entretien du Département sur votre périmètre. Vous établirez le programme pluriannuel d'investissement et le budget associé. Vous proposez un programme pluriannuel d'investissement de l'unité permettant d'atteindre le niveau de qualité souhaité et pilotez la réalisation des opérations planifiées en s'assurant de l'atteinte des objectifs de l'unité, notamment en terme de satisfaction des utilisateurs et en terme de gestion budgétaire.

Profil : vous disposez d'une solide culture administrative des collectivités territoriales ainsi qu'une maîtrise de la réglementation et des procédures de marchés publics et de la construction. Vous avez acquis de bonnes connaissances en management. Maîtrise de l'outil informatique, sens de l'organisation, qualités rédactionnelles, aptitude à la coordination et à l'animation d'équipes.

Réf : HM.17.483

Un chargé de coordination au sein du guichet unique

Au sein du pôle Logement, Patrimoine et Partenariats, dans un contexte de projets, notamment la dématérialisation des procédures à mener à bien en 2018, et d'amélioration constante du service rendu au public, vous êtes chargé de coordination au sein du guichet unique. Vous intervenez en tant qu'appui auprès de la responsable du guichet unique et avez en charge l'encadrement fonctionnel des agents quant à la mise en œuvre et la supervision de la procédure d'instruction des demandes de subventions. Vous assurez ces missions de coordination en interne (toutes directions et pôles) et en externe (relation avec les partenaires : associations, communes, CCAS...).

Profil : de formation supérieure, vous disposez de solides connaissances de la législation régissant l'attribution des subventions aux personnes de droit public et privé. Vous êtes reconnu pour votre capacité à organiser et planifier le travail des agents et disposez de bonnes connaissances de la comptabilité privée. Vous faites preuve de discrétion, de rigueur, de disponibilité et démontrez de réelles capacités d'adaptation et de communication, d'un esprit de synthèse et faites preuve de réactivité. Vous avez une bonne connaissance de Grand Angle, notamment le module i dossier, Excel, Word, BO.

Réf : OG.17.644

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du conseil départemental - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences
2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

Aides aux populations les plus pauvres



Session de prévention à l'hygiène des mains à Mekandaar.

Créé en 2008 par le Département, le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires soutient l'engagement des Alto-Séquanais dans des projets de solidarité internationale. Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 5 mars.

D'une durée de un à douze mois, ces projets contribuent à lutter contre la malnutrition et l'extrême pauvreté. Ils ciblent prioritairement le Bénin, Haïti, l'Arménie et le Cambodge - des pays où l'indice de développement humain est moyen voire faible, selon le classement du programme des Nations Unies. Les projets sont menés en partenariat avec une association dont le siège social est en France. Les participants âgés de 18 à 30 ans sont accompagnés par le Département dans le montage de leurs projets.

En 2017, 53 projets ont été subventionnés par le conseil départemental. Huit d'entre eux se déroulent dans les pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département (un en Arménie, un au Bénin et six au Cambodge). 100 000 € ont été alloués à l'ensemble des projets. Pour exemple, le Département a soutenu à hauteur de 2 500 € le projet Cambou'Tchou pour les orphelins des bidonvilles de Phnom Penh au Cambodge en partenariat avec l'association Evadeh pour les actions de prévention à l'hygiène et la formation aux premiers secours, la distribution de trousse de secours dans les bidonvilles ou le financement de la scolarisation de trois enfants et d'une d'habitation.

Nouveau règlement de l'appel à projets

L'attribution de l'aide départementale est liée à la présence d'au moins 50 % des participants au projet habitant, étudiant ou travaillant dans les Hauts-de-Seine.

Aussi, le taux maximal de la participation du Département est fixé à 50 % du budget total du projet. Celui-ci pourra faire l'objet d'une dérogation au cas par cas par la commission de présélection. L'aide est versée à l'association partenaire du projet en deux fois : 70 % après la signature d'une convention pour les projets sélectionnés et 30 % conditionnés à la validation, par le conseil départemental, des documents de bilan du projet et à la tenue d'actions de restitution sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Le règlement et les pièces du dossier de candidature du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires sont téléchargeables sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Coopération internationale. Le dossier est à remettre au plus tard le 5 mars.

Des questions : cooperationinternationale@hauts-de-seine.fr ou 01 76 68 84 37.

4

pays visés par la politique de coopération internationale départementale : Arménie, Haïti, Cambodge, Bénin.

962 000 €

ont été consacrés aux actions de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté en dix ans, soit 349 projets soutenus dans 32 pays.

1 473

jeunes ont été accompagnés depuis 2008 par le Département dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires.

« Mettre votre expérience de la coopération au service des jeunes »

Le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires (IJS) a été créé en 2008, comment s'inscrit-il dans la politique de coopération décentralisée menée par le Département ?

Le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires favorise les initiatives de jeunes Alto-Séquanais qui souhaitent s'investir dans des projets de solidarité internationale. Cet axe d'intervention complète sur le territoire des Hauts-de-Seine l'autre volet de la politique de coopération, qui se concrétise par des programmes de développement en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. L'expérience du Département relative aux actions de coopération est mise au service des jeunes des Hauts-de-Seine pour la conception d'actions pertinentes et durables, et la sensibilisation aux problématiques du développement.

Le conseil départemental s'est engagé en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. Comment ont-ils été choisis ? Quelles ont été les réalisations les plus concluantes ?

Ces pays ont été sélectionnés selon trois critères : un taux de malnutrition supérieur ou égal à 30 %, chiffre à partir duquel, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le développement global d'un pays se trouve compromis ; une relative stabilité sociale et politique, afin d'ancrer nos actions dans le temps ; des relations historiques avec la France, pour faciliter l'établissement de contacts durables et une bonne compréhension mutuelle. Grâce à un appui départemental adapté aux problématiques du pays et pérenne dans le temps, assurant formations, équipements, appui à l'organisation, diffusion de méthodes de productions telles que l'agro écologie, les populations bénéficiaires peuvent aujourd'hui vivre décemment sur leurs terres.

En Haïti par exemple, le revenu des petits producteurs de cacao du Nord de l'île a été multiplié par quatre depuis qu'ils produisent et commercialisent du cacao fermenté. Le Département a assuré la promotion, au Salon du Chocolat fin 2017, du chocolat issu des fèves haïtiennes : celui-ci a été plébiscité, prouvant la qualité et le potentiel de commercialisation de la production.

Au Cambodge, l'appui aux productions maraîchères et de riz selon les techniques de l'agro-écologie permet aux paysans de Siem Reap de faire face à la concurrence des produits importés du Vietnam et de Thaïlande : des circuits courts ont été créés en direction des hôtels et restaurants de cette zone très touristique ; un label local et une implantation réservée leur permet d'être identifiés sur le marché de la ville. Les autorités locales valorisent cette production qualitative de leur province.

Y a-t-il un suivi des projets IJS ? Peut-on évaluer leur pérennité ?

Le Département s'assure de la conformité de la réalisation des actions qu'il soutient : une partie de la subvention sera allouée au vu d'un rapport opérationnel et financier précis, rédigé par le porteur de projet une fois celui-ci réalisé. D'autre part, il suit les actions de restitution du projet organisées sur le territoire.

En ce qui concerne la pérennité, le Département propose un appui en amont du projet, lors de sa préparation, pour s'assurer des conditions de durabilité. Par ailleurs, il finance bien souvent un projet sur plusieurs années, permettant d'en assurer l'ancrage dans la durée.

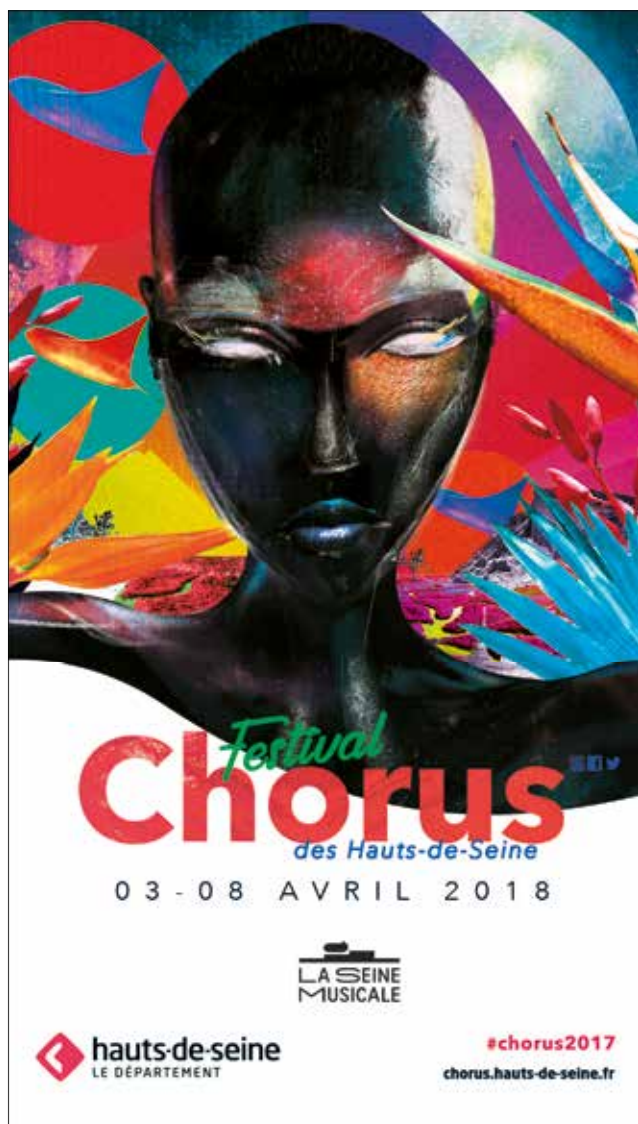
L'appel à projets IJS vient d'être lancé, quel est l'objectif attendu ?

Initiatives Jeunes Solidaires poursuit trois objectifs : encourager l'engagement solidaire des jeunes citoyens Alto-Séquanais, favoriser leur ouverture au monde ainsi que leur esprit d'initiative et valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet et à l'expérience vécue tant sur le plan personnel que professionnel.



Isabelle Caullery

Vice-présidente chargée des relations et coopération internationales



Événement : 30 ans de festival Chorus

Après une édition réussie à La Seine Musicale en novembre 2017, le Festival Chorus, organisé par le Département des Hauts-de-Seine, revient sur l'île Seguin pour fêter ses 30 ans du 3 au 8 avril.

Premier événement de la saison des festivals, Chorus des Hauts-de-Seine se destine à devenir une expérience musicale incontournable. Côté programmation, le festival revient avec une offre riche à destination de tous les publics, mettant en avant toutes les esthétiques des musiques actuelles.

Têtes d'affiche et artistes émergents - dont les groupes issus de la sélection du Prix Chorus - se partageront les cinq scènes du lieu. Du 3 au 6 avril, cinq jours de concerts sont prévus sur le parvis de La Seine Musicale. Concernant les 7 et 8 avril, ce seront les cinq scènes qui accueilleront deux jours de concerts. Journée spéciale le 6 avril avec le passage des groupes de la sélection du Prix Chorus 2018 dans les studios Riffx et Tutti (après-midi et soirée gratuites).

Les premiers artistes dévoilés

Suprême NTM, Vitalic - ODC Live, Panda Dub, Nasser, Hyphen Hyphen, Faada Freddy, Bachar Mar Khalife, Chaton, Moon Hooch, Cabadzi, Saro, Diron Animal, Sekuoia, One Sentence Supervisor...

Informations et billetterie est disponible sur chorus.hauts-de-seine.fr

Réduire la fracture numérique

Le 23 janvier, le Département a offert 270 postes informatiques reconditionnés. Ajoutés aux 1 130 remis depuis 2013, cela porte à 1 400 le nombre total de collégiens qui ont bénéficié d'un ordinateur.

Les principaux établissements ont proposé ces ordinateurs aux familles de collégiens les plus modestes, bénéficiaires de bourses, et intéressées par le don du Département. Ce matériel est également offert à certains élèves porteurs de handicap issus des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Les ordinateurs ont été reconditionnés par des personnes handicapées psychiques ou en insertion de la société Ecodair. Cette opération vise à réduire la fracture numérique et à permettre aux élèves de retrouver, à leur domicile, le même environnement informatique que dans leur collège.

Collégiens : des idées durables

Les inscriptions aux Trophées IDEES Junior sont ouvertes jusqu'au 3 avril. Le règlement et les pièces du dossier sont téléchargeables sur www.hauts-de-seine.fr

Le Département a créé le concours Trophées IDEES Junior pour valoriser et promouvoir l'implication des établissements et des collégiens des Hauts-de-Seine qui se sont engagés dans une démarche de développement durable par des actions concrètes. Objectif : soutenir les démarches citoyennes et faciliter le décroisement et l'interdisciplinarité au sein des collèges. Les projets présentés, menés dans le cadre scolaire ou périscolaire, doivent être achevés ou en cours de réalisation. Ils intègrent au moins deux des trois piliers du développement durable : économique, social, environnemental.

En 2018, trois collèges seront désignés lauréats avec une dotation de 2 500 € pour le premier prix ; de 2 000 € pour deuxième prix et 1 000 € pour le troisième prix. Les dossiers d'inscription doivent parvenir au conseil départemental au plus tard le 3 avril. La présentation du projet par les collégiens se fera devant un jury au mois de mai et la cérémonie de remise des trophées se déroulera début juin.

Plus d'informations sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Cadre de vie ou au 01 41 91 27 12 / tropheesideesjunior@hauts-de-seine.fr



sont consacrés aux aides en faveur des personnes âgées (dont 60 M€ consacrés au maintien à domicile) en 2018. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) « Résidence Voltaire » à Puteaux a été inauguré le 18 janvier. Le Département a financé un espace de soins adaptés aux personnes âgées très désorientées, un restaurant ouvert aux proches des résidents. L'Ehpad propose des sorties extérieures et un accompagnement aux aidants.

RD 1 : travaux jusqu'en 2020

Les travaux du Grand Paris Express ont entraîné depuis le 5 janvier, une coupure partielle de la RD1. Le quai Georges-Gorse situé à Boulogne sera fermé à la circulation entre le pont de Sèvres et le pont Renault.



Depuis le pont de Sèvres, les automobilistes ne peuvent plus tourner à droite pour emprunter le quai Georges-Gorse. Il en est de même cours de l'Île Seguin, pour rejoindre le quai à droite. Le Département et la ville de Boulogne ont élaboré des itinéraires de substitution pour contourner le chantier en amont. Les réseaux souterrains sont déviés pour libérer l'espace nécessaire au passage du tunnelier de la ligne 15 Sud et à la construction de la gare « Pont de Sèvres ». La première étape des travaux consiste à conforter les berges, à dévier les réseaux ainsi qu'à construire le couloir de correspondance avec la ligne 9. Les travaux sont opérés par la Société du Grand Paris et ses partenaires. La gare « Pont de Sèvres » est à l'intersection des lignes 15 Ouest et Sud du Grand Paris Express. Ces nouvelles lignes vont créer une liaison de métro automatique 100 % souterraine en correspondance avec le réseau de transports existants. À terme, les temps de trajets seront significativement réduits : Pont de Sèvres - La Défense parcouru en 13 minutes contre 26 aujourd'hui ; Pont de Sèvres - Aéroport d'Orly en 24 minutes contre 1 h 03 aujourd'hui.

Pass+ de loisirs

Le Département a fait évoluer le Pass Hauts-de-Seine et propose pour l'année scolaire 2017-2018 un dispositif renforcé et multiservices. Inscriptions jusqu'au 31 mars.

Le Pass+ permet aux 74 000 collégiens des Hauts-de-Seine de bénéficier d'une aide financière revalorisée de 80 euros (85 € pour les élèves boursiers) pour les activités extrascolaires, d'un service de soutien scolaire en ligne gratuit, de bons plans pour les collégiens et leurs familles (printemps 2018) et d'une carte d'accès à la restauration scolaire pour tous les collégiens (à la rentrée 2018). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars sur passplus.hauts-de-seine.fr ou au 0 800 076 092 (numéro Vert).

Une nouvelle École des femmes

L'Institut des Hauts-de-Seine a inauguré à Antony sa cinquième école. Toujours avec le soutien du Département.

Ouverte en janvier, l'École française des femmes d'Antony a emménagé dans ses nouveaux locaux rue Adolphe-Pajeaud en septembre. Cent mètres carrés flambant neufs avec un hall d'accueil, trois salles de cours, une petite cuisine...

L'école d'Antony propose vingt-quatre heures de cours chaque semaine - français avec quatre niveaux différents, culture générale et informatique -, deux heures d'ateliers hebdomadaires sur l'accompagnement vers l'emploi mais aussi des ateliers ponctuels sur des sujets variés : santé, droit des femmes, parentalité, citoyenneté... Depuis la rentrée dernière, ce sont près de 380 femmes qui sont « scolarisées » dans l'une des cinq écoles du département (Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Fontenay-aux-Roses, Antony et Clichy) dont près de soixante à Antony. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année et les frais s'élèvent à quinze euros par an.

L'an dernier, le Département a subventionné ces structures à hauteur de 650 000 €. L'Institut des Hauts-de-Seine, l'association porteuse du projet, envisage d'en ouvrir deux supplémentaires : une nouvelle dans le nord du département et une autre dans les Yvelines.

Renseignements sur institut-hauts-de-seine.org



La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du Département des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux

Rédaction : Virginie Rapin

Maquette : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Jean-Luc Dolmaire, Olivier Ravoire, Willy Labre, D.R.

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2430-7009

Imprimé sur papier recyclé

Supprimer les départements, c'est
supprimer
des services
utiles à tous

On dit
non !